

Communiqué de presse pour la journée internationale du testament

## **Un quart seulement des personnes rédige un testament**

**Le 13 septembre est la journée internationale du testament. Qu'il vaille la peine de faire un testament est encore assez peu connu en Suisse : comme le montre une enquête représentative de l'association MyHappyEnd, seul un quart de la population en rédige un.**

Tous les ans, près de 70 milliards de francs sont transmis en héritage en Suisse. Une somme d'argent considérable, source fréquente de conflits récurrents. Un testament peut prévenir ce genre de situations. Certes, selon l'enquête Demoscope, 74 pour cent de la population considèrent qu'un testament est « très important » ou « plutôt important », et 50 pour cent des personnes interrogées assurent qu'elles vont « vraisemblablement » ou « dans un avenir proche » rédiger un testament, mais seules 26 pour cent mettent véritablement leur projet à exécution.

Et pourtant : ceux qui rédigent un testament ne le regrettent pas, au contraire. 73 pour cent se sont sentis « libérés » par cette démarche, seuls 26 pour cent l'ont trouvée « compliquée ». Il est également intéressant de noter les différences existant entre les régions linguistiques. 78 pour cent des Suisses romands considèrent un testament comme « plutôt important » ou « très important », devançant ainsi les Suisses alémaniques, mais quand on examine la mise en œuvre, on obtient un tableau différent : 28 pour cent des Suisses alémaniques rédigent un testament, contre 19 pour cent des Suisses romands.

Les principales raisons incitant les personnes interrogées à faire un testament sont en premier lieu de protéger le ou la partenaire, les enfants et les proches (58 pour cent), puis l'envie de savoir ce qu'il adviendra de leur héritage après leur mort (30 pour cent), enfin le désir d'éviter les conflits d'héritage (28 pour cent).

Trois pour cent seulement indiquent vouloir utiliser leur héritage pour « faire du bien », en couchant sur leur testament, non seulement leur famille, mais aussi une organisation caritative, par exemple. 70 pour cent des personnes interrogées savent que le droit successoral suisse prévoit explicitement cette possibilité. Et notons tout de même que 39 pour cent pensent la mettre à profit.

« Nous avons encore une marge de progression », déclare Beatrice Gallin, directrice de MyHappyEnd, une association qui, sur demande de plus de 20 organisations caritatives, s'est donné pour mission de discuter ouvertement de sujets tabous comme la mort et l'héritage. Beatrice Gallin : « En instaurant des quotités disponibles, le législateur a délibérément donné aux testateurs la possibilité de s'engager plus personnellement en faveur d'un projet leur tenant à cœur, par le biais d'un testament. Ceux qui en font usage, font du bien à la société en retour. Il y a là quelque chose de merveilleux ! »

Renseignements : Beatrice Gallin, directrice de MyHappyEnd, 078-713 33 79 / [beatrice.gallin@myhappyend.org](mailto:beatrice.gallin@myhappyend.org)

Annexe : Enquête Demoscope